le sang, facilitaient la réparation ultérieure, mettaient à l'abri des complications primitives et secondaires des plaies, pouvaient enfin, grâce à leur simplicité, être pratiqués par la plus grande partie des chirurgiens de la province et des campagnes ». M. Verneuil est donc surtout un chirurgien conservateur et vulgarisateur; mais il a pris néanmoins une très grande part « au mouvement qui, en moins de vingt ans, a révolutionné de fond en comble la chirurgie ». Il fut un des premiers, avant la vulgarisation des méthodes antiseptiques, à affirmer, pour la pyohémie et la septicémie en particulier, que la cause de ces affections résultait de la pénétration dans le système circulatoire d'une substance toxique septique engendrée à la surface de la plaie et qu'il appelait alors *virus traumatique*. Et ces idées étaient confirmées plus tard par la découverte de la sepsine. Il fut par suite un des premiers à se rallier aux théories microbiennes et à adopter les méthodes antiseptiques. Enfin, il s'est particulièrement consacré à l'étude des influences réciproques de la constitution et du milieu sur les traumatismes et du traumatisme sur la constitution. Ces études poursuivies particulièrement dans ces dernières années ont été le point de départ d'un mouvement scientifique important dans la jeune école française, et ce mouvement s'est même propagé dans divers pays étrangers. C'est encore M. Verneuil qui s'est mis récemment à la tête de recherches générales sur deux maladies des plus graves, le tétanos et la tuberculose. D'une importante discussion soulevée par ces recherches à l'Académie de médecine, la nature et l'origine du tétanos ont reçu une vive lumière (v. TÉTANOS). Quant aux recherches sur la tuberculose, elles sont encore poursuivies avec la plus grande activité, grâce à l'organisation de l'Œuvre de la tuberculose, dont M. Verneuil est le fondateur et le directeur. Cette œuvre, qui a son comité de direction à Paris et des comités adjoints dans toutes les Facultés, écoles secondaires et écoles vétérinaires de France, poursuit un but exclusivement scientifique et thérapeutique, réunissant et publiant tous les travaux originaux qui ont trait à la question. Elle a déjà publié, depuis 1887, quatre fascicules, qui forment deux beaux volumes in-8° sous ce titre : *Etudes expérimentales et cliniques sur la tuberculose.* C'est à cette œuvre qu'on doit aussi le premier congrès de la tuberculose qui eut lieu à Paris en 1888. Les œuvres personnelles de M. Verneuil sont publiées sous le titre commun de *Mémoires de chirurgie*, qui paraissent depuis 1877 à des intervalles indéterminés, par volumes in-8°. Les volumes publiés jusqu'à ce jour, au nombre de cinq, sont ainsi répartis : t. I *Chirurgie réparatrice ;* t. II *Amputations, doctrine septicémique, pansements antiseptiques ;* t. III *Etats constitutionnels et traumatisme ;* t. IV *Traumatisme et complications ;* t. V *Commotion, contusion, tétanos, syphilis et traumatisme.*

. **VERNIER** (Emile-Louis), lithographe et peintre français, né à Lons-le-Saunier en 1831. — Il est mort le 26 mai 1887 à Paris. Lors de l'Exposition universelle de 1878, cet artiste avait envoyé des lithographies d'après Corot, Daubigny, MM. J. Dupré, C. Jacque, J. Didier et Flahaut, et *Enfant et son chien*, d'après M. Ribot; *Fromage blanc* et *Fleurs et fruits*, d'après M. P. Rousseau; *les Deux Sœurs*, d'après M. Stevens; *l'Hidalgo* et *le Turc*, d'après M. Merino; *la Curée*, d'après Courbet; *Petit Italien*, d'après M. Bonnat; la *Fileuse*, d'après Millet, et deux peintures, *le Bateau 774 d'Yport* et *la Plage d'Yport*. Puis on vit de lui : *les Pêcheuses de varech à Yport, la Seine à Bercy en décembre* 1878, *l'Angelus*, d'après Millet, pour la chalcographie du Louvre (1879); *la Vente du coquillage à Saint-Waast-la-Hougue ;* un dessin, *Bateau de pêche à Yport*, et le portrait de *M. Grévy, président de la République*, d'après M. Bonnat, acquis par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1880); *la Récolte du varech à Concarneau* (*Finistère*) et *les Dunes à Roscoff* (*Côtes-du-Nord*); *Paysage*, d'après M. Bernier (1881); *le Retour des crevettières du Grand-Camp* (*Calvados*) et *la Mise à l'eau d'une fonçade à Grand-Camp; Petite Mère*, d'après Girardet (1882); *Attelage breton à Concarneau* et *la Tamise à Londres, Un lion*, d'après E. Delacroix (1883); *Bateaux à Cannes, Un bassin du port de Concarneau, Bateau venant chercher du sable à Saint-Raphaël* et *Embarquement de la « Rogue »* (appât pour la pêche des sardines), *port de Concarneau* (Exposition nationale de 1883); *Marée basse à Concarneau* et *la Tamise à Londres, le Port de Concarneau* et *le Retour des bateaux de pêche à Concarneau; Judith*, d'après M. Benjamin Constant (1884); *Grande Marée d'octobre* et *le Matin en Cornwall* (*Angleterre*); deux aquarelles, *la Ville d'Amsterdam* et un *Paysage en Cornwall* (1885); *Embarquement des filets à Saint-Yves* et *le Retour des bateaux de pêche par un gros temps à Concarneau;* deux aquarelles, *Marée basse et Marée haute à Saint-Yves Cornwall* (1886); *Ile de Bouin* (*Vendée*) et *Vieilles Maisons au Croisic* (*Loire-Inférieure*); *Vieilles Maisons à Salins* (*Jura*) et *Eglise de la Délivrance à Salins*, dessins (1887). M. Vernier avait obtenu pour la peinture une médaille de 3e classe en 1879, de 2e classe en 1880 et avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1881. « Toutes les toiles de M. Vernier, a dit M. André Theuriet, sont imprégnées d'un grand sentiment de la vie. Le peintre y a rendu avec amour l'impression que lui ont fait éprouver les vagues endormies ou échevelées, la plage ensommeillée ou brumeuse, le ciel limpide ou tragiquement orageux. Et non seulement le paysage est vrai, mais les objets qui le meublent, qui l'animent, s'harmonisent merveilleusement avec le milieu où ils sont placés et contribuent pour leur part à donner la sensation de la vie. Vernier excelle à rendre avec quelques touches savamment simplifiées le mouvement, l'attitude, la physionomie des populations qui vivent de la mer. » « Comme lithographe, dit M. Charles Beauquier, il est classé parmi les maîtres et laisse dans ce genre un œuvre considérable et qui atteste la souplesse de son crayon. Il a reproduit en effet et avec un égal succès des tableaux de peintres absolument opposés entre eux sous le rapport du style et des procédés, depuis Courbet jusqu'à Puvis de Chavannes. » Au nombre de ses principaux albums, nous citerons : *les Légendes du Berry*, d'après M. Maurice Sand ; un album de *Trouville-Deauville*, d'après le peintre de marine Boudin; un *Album de dix lithographies*, d'après les maîtres contemporains, édité par Charles Jacque. En 1863 il avait été chargé de lithographier les armes et les meubles de la collection particulière du roi de Suède.

VERNINAC (Henri-François-Charles DE), homme politique français, né à Rochechouart (Haute-Vienne) le 18 novembre 1841. Il est le neveu de l'amiral Verninac de Saint-Maur, ministre de la Marine en 1848. Docteur en droit et membre du conseil général du Lot, il resta fidèle aux principes républicains de sa famille. Il échoua par trois fois aux élections législatives de 1876, de 1877 et de 1881, dans l'arrondissement de Gourdon, où il eut pour concurrent le baron Dufour, candidat bonapartiste. Plus heureux à l'élection sénatoriale du 4 février 1883, il fut élu en remplacement de M. Roque, décédé, et obtint 226 voix contre 114 réunies par M. Pagès-Duport, ancien député légitimiste. Il fut rapporteur de la loi sur les récidivistes (octobre-novembre 1884). Il a été réélu sénateur le 5 janvier 1888 par 400 voix.

* **VERNOIS** (Auguste-Gabriel-Maxime), médecin français, né à Lagny (Seine-et-Marne) le 24 janvier 1809. — Il est mort à Paris le 10 février 1877.

* **VERNONIE** s. f. — **Encycl.** Bot. Une plante du genre *Vernonie*, famille des Composées, la *vernonia nigritiana*, est originaire de l'Afrique tropicale (Sénégambie), où elle porte le nom de *batjinjor*. La racine est employée par les noirs comme fébrifuge. L'extrait alcoolique produit les mêmes effets physiologiques et thérapeutiques que l'extrait de digitale. Il est cependant moins toxique.

VERNONINE s. f. (vèr-no-ni-ne — rad. *vernonie*). Chim et Physiol. Glucoside de ($C_{10}H_{24}O_7$) extrait de la vernonie, et possédant des propriétés analogues à celles de la digitaline.

VEROLI (Piero), littérateur italien, né à Imola le 23 décembre 1812. S'étant établi à Florence, il débuta en 1841 par un *Essai sur les inscriptions italiennes*, mais ne tarda pas à abandonner l'érudition pour la littérature d'imagination et fit jouer au théâtre Cocomero une tragédie, *Andrea le Hongrois* (1841); il publia ensuite *Jacopo da Pavia*, tragédie (1843), et *le Cœur de la femme*, roman (1844, 3 vol.). Lors de la révolution de 1848 il se trouvait à Rome, où il fit partie du comité d'artillerie et fut assez heureux pour prolonger la résistance d'Ancône lors du siège de la ville par l'armée autrichienne. Après la reddition d'Ancône, il dut fuir et s'embarquer pour Corfou, où il ouvrit une école; il se rendit ensuite à Constantinople. Revenu en Italie en 1858, il se fixa à Florence et y publia : *les Célébrités du jour*, album historique (1861); *Venise opprimée; histoire de ses infortunes* (1862); *Haine et Amour*, roman (1875); *le Soldat* (1876); *Mugherino, Rondone et Frugolo* (1878); etc.

* **VÉRON** (Eugène), écrivain et journaliste français, né à Paris le 29 mai 1825. — Il est mort aux Sables-d'Olonne le 26 mai 1889. Il était inspecteur général des musées de province et directeur du journal « l'Art ». Ses derniers ouvrages sont : *la Troisième Invasion* (1876-1877, 2 parties, in-18); *la Mythologie dans l'art ancien et moderne* (1878, in-8°); *l'Esthétique* (1878, in-18); *la Morale* (1884, in-12); *Histoire naturelle des religions* (1885, 2 vol. in-12); *Eugène Delacroix* (1887, in-4°).

* **VÉRON** (Pierre), littérateur et journaliste français, né à Paris en 1833. — Il a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1878. Depuis 1875, il a publié en volumes les études de mœurs suivantes : *Coulisses artistiques* (1876, in-18); *la Vie fantasque* (1876, in-18); *la Chevalerie du macadam* (1877, in-18); *le Nouvel Art d'aimer* (1877, in-18); *les Mangeuses d'hommes* (1878, in-18); *Ressemblance garantie* (1878, in-18); *Nos bons contemporains* (1878, in-18); *En 1900* (1878, in-18); *la Comédie du voyage* (1878, in-18); *Ohé! vitrier* (1879, in-18); *Visages sans masque* (1879, in-18); *les Araignées de mon plafond* (1880, in-18); *Côté du cœur* (1880, in-18); *la Chaîne des dames* (1881, in-12); *les Coulisses du grand drame* (1881, in-18); *la Mascarade de l'histoire* (1882, in-18); *les Mémoires des passants* (1882, in-18); *le Guide de l'adultère* (1883, in-18); *Allons-y gaiement* (1883, in-18); *l'Art de vivre cent ans* (1883, in-18); *Galop général* (1884, in-18); *Paris qui grouille* (1884, in-18); *les Comédies de l'alcôve* (1885, in-18); *les Points sur les i* (1885, in-18); *le Tir aux oisons* (1885, in-18); *l'Amour de Babel* (1886, in-18); *Boutique de plâtres* (1886, in-18); *De vous à moi* (1887, in-18); *la Vie galante* (1888, in-18); *Propos d'un boulevardier* (1888, in-18); avec E. Gondinet, *Tant plus ça change*, revue-vaudeville en trois actes (Palais-Royal, 1878) et *les Affolés*, comédie en quatre actes (Vaudeville, 1883).

** **VERRE** s. m. — **Encycl.** Technol. *Four à cuve ou à bassin.* Un important perfectionnement, dû à M. Siemens, substitue aux creusets fragiles et encombrants dans lesquels on fond le verre un vaste bassin rectangulaire, creuset unique, chauffé par les produits d'un gazogène. Employé d'abord pour la vitrification préparatoire des matières constituant le verre, que l'on affinait ensuite dans des creusets, c'est seulement vers 1867 que M. Siemens put appliquer son procédé à la fabrication définitive, quand il eut trouvé le moyen d'arrêter et de figer les infiltrations de la masse pâteuse à travers la sole, en refroidissant la face extérieure de cette sole par un courant d'air circulant dans de petits conduits. Les fours à bassin comprennent trois types principaux : les *fours à travail périodique*, dans lesquels on fond les matières pour les travailler ensuite et procéder à un nouveau chargement; les *fours à travail continu*, qu'on recharge sans interrompre le travail, et les *fours à cloisons*, dont la cuve est partagée en compartiments permettant d'obtenir à la fois des verres de différentes qualités. Les fours continus sont les plus employés; leur bassin forme trois compartiments, que les matières parcourent successivement pour être fondues, affinées et travaillées. Ces fours ont de 4 à 28 et 30 ouvreaux; leur bassin, contenant plus de 100.000 kilogr. de matière en fusion, permet de fabriquer en un jour jusqu'à 25.000 bouteilles pesant 20.000 kilogr. environ. Ce perfectionnement diminue de moitié le nombre des hommes employés à la fusion, fournit des produits plus homogènes avec une économie de 40 à 50 pour 100 sur les combustibles et met en tout temps le verre fondu à la disposition des souffleurs. Aussi les verreries les plus importantes de France, d'Allemagne, de Suisse et de Belgique l'ont successivement adopté. Dans certains pays toutefois les ouvriers ont difficilement accepté le nouveau système de fours à cause des réductions qu'il permet d'opérer dans le personnel. V. GRÈVE.

Divers ingénieurs, MM. Videau, Quennec, etc., ont donné leur nom à des fours à bassin modifiant plus ou moins le type primitif.

— *Soufflage du verre par l'air comprimé.* Le soufflage du verre expose les ouvriers et surtout les enfants à des maladies spéciales telles que l'érosion des lèvres, le décollement et la distension des joues, les fistules du conduit salivaire, et les prédispose à l'emphysème et à la hernie; d'autre part, les poumons sont impuissants à fournir la pression et le volume d'air nécessaires à la fabrication de grandes pièces. Le soufflage mécanique s'imposait donc et se trouvait en partie réalisé par l'invention du piston Robinet (1842). Depuis cette époque, plusieurs autres tentatives ont été faites; mais c'est à MM. Appert que l'on doit la première installation vraiment industrielle. Le procédé est appliqué dans les usines de Clichy depuis 1879. L'air comprimé se rend dans de grands réservoirs, où il atteint une pression de 3 à 4 kilogr. par centimètre carré, et peut ensuite passer dans des régulateurs où il subit une détente convenable. Trois types d'appareil sont adoptés d'après les positions que doit occuper la canne du verrier : le premier est le *banc du verrier ordinaire* (position horizontale); le second se nomme *col de cygne* et sert pour le moulage au moule fixe (position verticale avec la pièce en bas); le troisième est dit *pour souffler en l'air* et s'emploie dans le soufflage des ballons et matras (position verticale avec la pièce en haut).

Le soufflage mécanique a donné les plus heureux résultats, tant au point de vue humanitaire qu'au point de vue industriel.

— *Verre trempé ou durci, dit verre incassable.* On connaît depuis l'origine de la verrerie la dureté des larmes bataviques et des baguettes coulées dans l'eau froide, sur lesquelles on peut frapper avec un marteau sans les briser; mais on n'avait jamais songé à faire une application industrielle des propriétés que la trempe donne au verre. Cette application a été réalisée, en 1875, par M. de la Bastie, au château de Richemont (Ain). Il chauffe les pièces de verre ou de cristal à une température voisine du ramollissement, puis il les plonge rouges dans un bain composé de corps gras, animaux ou végétaux, le plus souvent de graisse de boucherie épurée, qu'il a portée à une température déterminée par l'expérience et supérieure à celle de l'ébullition de l'eau. Le verre, ainsi traité, a perdu sa fragilité et résiste à des chocs très violents; il a aussi la faculté de supporter très bien les variations brusques de température qui feraient briser infailliblement le verre ordinaire. Toutefois, à côté de ces avantages, il y a des inconvénients qui paraissent devoir limiter ce mode de travail. C'est que le procédé ne se prête qu'aux pièces entièrement finies, qu'en outre toute pièce entamée par le choc d'un corps dur est aussitôt pulvérisée, qu'enfin tel objet qui résiste tout d'abord se brise souvent subitement, après quelques mois, sans qu'on sache au juste à quoi attribuer cette rupture; il s'émiette alors avec une forte détonation. La trempe diminue la résistance électrique du verre. V. TREMPE.

— *Décoration du verre à froid.* Le procédé de décoration du verre à froid est dû à M. Lutz Knetchle et à M. Kuhlmann, industriel et chimiste de Lille. Il consiste à appliquer au pinceau les silicates de potasse ou de soude après les avoir colorés avec les oxydes de chrome, de manganèse, les ocres, le bleu et le vert d'outremer, le blanc de zinc, le sulfate de cadmium, le noir de fumée calciné. Ces couleurs en pâte doivent être délayées dans une dissolution siliceuse à 35° Baumé. Les couleurs ainsi obtenues sont inaltérables.

Déjà Fuchs, de la Faculté de Munich, avait indiqué au peintre Kaulbach le moyen de protéger ses fresques à l'aide de silicate de potasse projeté en pluie fine.

— *Irisation du verre.* Les irisations se produisent à la surface du verre lorsqu'il est soumis à des agents qui en opèrent lentement la décomposition; elles s'observent souvent sur les vieilles vitres. En raison des effets décoratifs qu'on en peut tirer, on a cherché à les reproduire artificiellement. En 1877, MM. Fremy et Clémandot ont créé un procédé qui consiste essentiellement à soumettre le verre à l'action de la solution d'acide chlorhydrique à 15 pour 100, sous pression et à température élevée.

— *Coupage du verre par l'électricité.* Dans les verreries des environs de Pittsburg (Pensylvanie), l'emploi du courant électrique pour la coupe du verre a totalement remplacé l'ancienne méthode, laquelle consistait, dans le cas de larges cylindres de verre à vitres, à retirer du four un filet de verre chauffé à blanc, à déposer vivement celui-ci sur le verre à découper et à séparer les deux parties en s'aidant d'une paire de pinces. Le procédé électrique connu, consistant à envelopper le verre à couper d'un fin conducteur, à chauffer celui-ci au blanc par le passage du courant obtenu au moyen d'une petite batterie et à séparer les deux parties au moyen d'une simple goutte d'eau froide, est employé avantageusement, et, contrairement à l'ancien système, est d'autant plus efficace que le verre à couper est plus épais.

— *Verre phosphorique.* Les chimistes sont quelquefois arrêtés dans leurs expériences par la réaction des corps qu'ils étudient sur le verre de leurs appareils. Il y avait donc intérêt à rechercher des substances vitreuses transparentes qui ne fussent pas altérées par les corps qui attaquent les verres ordinaires tous silicatés. M. Sidot, préparateur au lycée Charlemagne, a entrepris cette recherche et a réussi à préparer des verres phosphoriques (phosphate acide de chaux) très transparents, qui ont attiré l'attention des savants. Il ne semble pas que l'industrie ait jusqu'ici adopté cette fabrication, et l'on ne trouve des objets en verre phosphorique que dans un petit nombre de laboratoires.

. **VERSIGNY** (Claude-Marie-Agapète), avocat et homme politique français, né à Gray (Haute-Saône) le 18 août 1818. — Il fut réélu député le 21 août 1881 dans l'arrondissement de Gray, et aux élections législatives de 1885, dans la Haute-Saône. M. Versigny déposa plusieurs projets de loi et soutint divers amendements aux budgets sur les contributions directes, entre autres celui qui édicte le recensement des propriétés bâties avec évaluation de leurs revenus actuels. Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 septembre 1889, et, le 20 octobre de cette même année, le gouvernement le nomma juge de paix du 11e arrondissement de Paris.

* **VERTICALE** s. f. — Argot. Femme honnête, par opposition à *horizontale*.

— **Encycl.** Phys. du globe. On sait que la *verticale* ou direction de la pesanteur indiquée par le fil à plomb est, en bien des points de la Terre, déviée de sa position géométrique normale à l'ellipsoïde terrestre supposé parfait. Ces déviations reconnaissent pour cause soit un défaut d'homogénéité dans les couches terrestres qui avoisinent le point considéré, soit la proximité d'un massif montagneux. Ces déviations sont parfois relativement considérables. M. Germain, à la suite de délicates expériences exécutées en 1886 à Nice, à Saint-Raphaël, à Marseille et à Toulon, évalue à 8'' 1/2 la déviation de la verticale dans cette partie de la France. Elle est dirigée vers le N.-E. dans un plan faisant avec le méridien un angle de 57° 27'. Cette déviation est vraisemblablement produite par le massif alpin.

* **VERTIGE** s. m. — **Encycl.** Pathol. *Vertige laryngé.* M. Charcot a donné ce nom à certaines formes de crises tabétiques qui se pro-

duisent dans les conditions suivantes : « Le malade éprouve un chatouillement au-dessous du larynx, une sorte de strangulation ou de chaleur âcre; puis survient une petite toux sèche, suivie d'une attaque vertigineuse, pendant laquelle le malade s'affaisse et perd connaissance. Il est alors violacé et présente quelques secousses convulsives dans les membres; l'attaque est courte et le malade reprend aussitôt l'occupation brusquement interrompue ». Dans quelques cas, il ne se produit qu'un léger chatouillement, avec un simple état vertigineux, sans chute ni perte de connaissance. Ces attaques peuvent se répéter 15 à 20 fois par jour. Elles peuvent être suivies d'accidents asphyxiques ou comateux, et même déterminer la mort. Elles présentent une grande analogie avec le vertige épileptique; M. Charcot les attribue à une irritation des nerfs laryngés, provoquant le vertige tout comme l'irritation des nerfs auditifs produit la maladie de Ménière.

— *Vertige mental.* Il s'agit là d'un véritable trouble mental, décrit par Lasègue pour la première fois, ayant pour point de départ une sensation purement psychique, laquelle peut se développer à la suite d'une impression extérieure indifférente ou naître spontanément. Quand ce vertige a pour point de départ une impression visuelle, par exemple (et c'est le cas le plus ordinaire), cette impression n'a, le plus souvent, rien d'extraordinaire; le malade n'en a même qu'une notion confuse, et il y attache d'autant moins d'importance qu'en fermant les yeux il n'améliore en rien sa situation. « La vue de maint objet peut produire ces crises vertigineuses : une jeune fille ne pouvait se regarder dans un miroir sans être prise d'une vive anxiété à forme constrictive; ses jambes pliaient, le sol se dérobait sous ses pieds, la syncope était imminente et des doutes l'assaillaient sur sa personnalité. » Ainsi peuvent agir d'autres objets insignifiants : une épingle, une allumette, un morceau de verre; mais une fois cette sensation vertigineuse rattachée à une cause déterminée par le malade, chaque nouvelle rencontre de cette cause, de cet objet, ramène une nouvelle crise. Aussi se développe-t-il une sorte d'attente inquiète permanente, de frayeur constante pour la circonstance du vertige, qui constitue un état maladif plus ou moins continu dans l'intervalle des accès. Ces vertiges peuvent débuter d'emblée, sans cause extérieure; c'est alors un pur état mental caractérisé par des accès d'anxiété précordiale, de frayeur consciente d'un mal indéterminé, mais inéluctable, avec sensation d'étourdissement et d'obnubilation : « Il va arriver un malheur, dit le malade; tout va se trouver perdu, confondu; je ne peux m'échapper, les miens sont compromis. » A ce moment le vertigineux peut éprouver des mouvements impulsifs qui l'amènent parfois à se lancer dans le vide ou le clouent sur place. On retrouve cet état angoissant et vertigineux dans la peur des espaces, comme dans la peur des foules : « Les malades ont peur de divaguer, de pleurer, de s'évanouir, d'être frappés d'apoplexie, de passer pour fous; mais le plus souvent ils ont peur d'avoir peur. » (Legrand du Saulle.)

— *Vertige épileptique.* On a donné ce nom à l'une des formes du petit mal épileptique. « Quand on parle d'épilepsie, on se représente volontiers un individu qui tombe et qui a des convulsions dans tous les membres. Tout cela manque dans le petit mal. » Dans le vertige épileptique, les malades ont brusquement la sensation de quelque chose qui tourne autour d'eux ou qui les fait tourner sur eux-mêmes; ils pâlissent, s'interrompent dans leur travail ou leur conversation; ils esquissent quelquefois des petits mouvements spasmodiques des lèvres, qui représentent le caractère convulsif du grand accès; mais il n'y a ni chute ni convulsions des membres et en quelques instants tout est fini. Cette forme légère du mal épileptique n'est pas pour cela moins grave au point de vue du pronostic; c'est en effet chez les malades qui en sont atteints qu'on observe le plus souvent les accès d'automatisme ambulatoire.

— *Vertige hystérique.* « Il y a des malades atteints d'hystérie qui ont des espèces de vertiges. » (Charcot.) C'est tantôt le vertige de translation, tantôt le vertige des hauteurs. Ces vertiges ne sont que des formes atténuées de l'attaque hystérique. Il est très important de ne pas les confondre avec les vertiges épileptiques; les bromures peuvent en effet juguler ceux-ci, mais sans jamais les faire disparaître; tout accident hystérique, au contraire, ne cède pas au traitement bromuré, mais a toujours une tendance naturelle à la guérison.

— *Vertige de Ménière.* Cette maladie est caractérisée par une sensation de vertige permanente ou paroxystique, précédée et annoncée par un bruit plus ou moins strident dans l'oreille et accompagnée d'une lésion plus ou moins grave de l'oreille où s'entend le bruit. Cette maladie assez commune, décrite pour la première fois par Ménière sous le nom de *vertige auriculaire, vertigo ab aure læsa*, n'est bien étudiée et définie que depuis quelques années. Elle débute en général par une lésion de l'oreille, catarrhe, abcès, carie, ankylose des os du rocher, etc., avec accès de vertiges. Ces accès sont annoncés par un bruit plus ou moins aigu (sifflet de chemin de fer, fusillade ou feu d'artifice), qui se produit dans l'oreille malade. Il y a une relation intime entre ce bruit et l'apparition des sensations vertigineuses. Ces sensations sont celles d'un mouvement de translation de tout le corps d'avant en arrière ou d'arrière en avant, de manière à figurer une chute en arrière ou en avant; c'est encore un sentiment de rotation autour d'un axe transverse, représentant une véritable culbute ou saut périlleux; enfin parfois la rotation du corps semble s'opérer autour d'un axe vertical soit de gauche à droite, soit de droite à gauche. Le plus souvent, il ne s'agit que de sensations, de mouvements subjectifs, de véritables hallucinations du sens de l'espace qui ne se traduisent au dehors que par un soubresaut ou un mouvement de surprise. Mais quelquefois « ces hallucinations motrices ne sont pas purement platoniques » et le malade tombe à terre violemment soit sur la face, soit du même côté que l'oreille lésée, soit, mais assez rarement, en arrière. Enfin, la crise se termine ordinairement par des nausées ou des vomissements.

Pendant la crise, la face est pâle, la peau froide et couverte de sueur rappelant plutôt l'aspect d'une syncope que d'un coup de sang, avec lequel on a longtemps confondu les attaques vertigineuses. Le malade conserve d'ailleurs la parfaite conscience de tout ce qui se passe; on n'observe ni embarras de la parole, ni secousses convulsives des muscles, ni paralysies, ni fourmillements. On ne saurait donc, en les analysant de près, les confondre avec l'ictus apoplectique ou les attaques d'hystérie et d'épilepsie, et ce diagnostic est très important à bien établir.

Au début, la maladie ne se traduit que par des crises isolées, distinctes, de courte durée, séparées par des intervalles de calme absolu, pendant lesquelles on n'observe que les symptômes locaux de la lésion auriculaire. Mais les crises se rapprochent de plus en plus, et bientôt il s'établit un état de vertige permanent au milieu duquel se dessinent des paroxysmes plus ou moins fréquents, ayant le caractère des anciennes crises. Puis, la surdité de l'oreille lésée s'accuse progressivement, les vertiges et sifflements diminuent de même et finissent par disparaître quand la surdité est absolue. Dès lors, on pouvait logiquement conclure à la thérapeutique par la production artificielle et hâtive de cette surdité qui met fin aux accidents vertigineux; car ces accidents résistent souvent aux traitements les mieux dirigés; mais, outre que la maladie de Ménière peut s'améliorer et disparaître avec l'amélioration et la guérison des lésions auriculaires qui en sont le point de départ (catarrhe, abcès de l'oreille moyenne), l'application de mouches de Milan et de pointes de feu sur la région mastoïdienne, et surtout l'administration quotidienne de 0 gr. 30 à 1 gramme de sulfate de quinine pendant plusieurs semaines, peuvent donner d'excellents résultats et diminuer considérablement, sinon faire entièrement disparaître, les bruits et les vertiges auriculaires.

— *Vertige neurasthénique.* Ce vertige a des analogies avec le vertige de Ménière, en ce sens que celui qui en est atteint éprouve des sensations d'entraînement soit à droite, soit à gauche, soit en avant, soit en arrière. Cependant jamais ces entraînements et ces impulsions n'ont lieu avec la soudaineté et la rapidité qu'on observe dans le vertige de Ménière. Il est d'ailleurs très rare que les vertigineux neurasthéniques tombent à terre. « Ils ont bien l'idée de la chute, mais ils ne tombent pas. » Ces vertiges neurasthéniques sont, à tort le plus souvent, considérés comme des vertiges gastriques. Or, ces vertiges existent parfois très intenses chez des neurasthéniques qui n'ont pas de troubles gastriques. Dans le vertige neurasthénique, comme dans le vertige de Ménière, le sol semble se soulever pour s'abaisser ensuite; la sensation est la même que celle qu'on éprouve sur un bateau quand la mer est agitée; mais dans les vertiges auriculaires ces sensations sont toujours plus brusques et plus intenses : « C'est seulement dans la maladie de Ménière que les malades ont la sensation horrible que la terre s'entr'ouvre et qu'ils descendent soudain dans les dessous comme à travers une trappe de théâtre. » (Charcot.)

* **VERVEER** (Samuel-Léonard), peintre hollandais, né à La Haye le 30 novembre 1813. — Il est mort dans la même ville en février 1876. A l'Exposition universelle de 1867, il avait envoyé les marines suivantes : *Vue de Kat-Wyk; Vue de Bruges; Vue d'Oudewater; Une rue dans le quartier juif d'Amsterdam.*

. **VERVOITTE** (Charles-Joseph), musicien français, né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) en 1822. — Il est mort à Paris le 15 avril 1884, où il était directeur du chant à Notre-Dame.

VESCO (Nicolas-Martin), général français, d'origine italienne, né à Metz le 14 mars 1789, mort à Paris le 10 mars 1883. Sorti en 1807 du Prytanée militaire de Saint-Cyr avec le grade de sous-lieutenant, il fit les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, d'Autriche, de Russie et de France, et reçut une grave blessure à Brienne. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1812 et officier du même ordre en 1814. Le grade de lieutenant-colonel, qu'il avait obtenu pendant les Cent-Jours, ne fut pas reconnu par la Restauration. Remis en activité en août 1830 comme lieutenant-colonel de la garde municipale de Paris, Vesco passa colonel en 1832, commanda la 18e légion de gendarmerie à Grenoble, fut promu général de brigade le 20 avril 1845 et commanda successivement les subdivisions militaires de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Placé dans le cadre de réserve en 1851, il prit sa retraite en 1879. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1843.

VESÉLOVSKI (Constantin), savant russe, né le 20 mai 1819. Il fit ses études au lycée de Tsarskoé-Sélo et entra au ministère de l'Intérieur, puis à celui des Domaines. Tout en s'occupant de ses fonctions administratives, il se voua à l'étude des questions financières et économiques, publia des travaux importants sur l'économie politique et rurale de la Russie, et fit paraître la première carte agricole de l'empire. Nommé en 1852 membre de l'Académie des sciences, il en devint en 1857 le secrétaire perpétuel. Depuis ce temps, il s'est adonné à la statistique.

VÉTAULT (Alphonse-Anatole), écrivain français, né à La Ménitré (Maine-et-Loire) le 14 mai 1843. Elève de l'Ecole des chartes, il en sortit avec le diplôme d'archiviste paléographe en 1868, et fut nommé archiviste du département de la Marne. Il a publié trois études historiques remarquables : *Suger* (1871, in-8°); *Godefroy de Bouillon* (1874, in-8°), *Charlemagne* (1876, in-8°), ouvrage qui obtint de l'Académie française le grand prix Gobert.

** **VÉTÉRINAIRE** adj. et s. — **Encycl.** Instr. *Ecoles vétérinaires.* Le régime de ces écoles a subi depuis vingt ans de grandes modifications. Elles reçoivent maintenant des élèves internes, demi-pensionnaires et externes. Les étrangers y sont admis au même titre que les nationaux. Le prix de la pension des élèves internes est de 600 francs, celui de la demi-pension de 400 francs, celui de l'externat de 200 francs. Il y a en outre à verser une somme de 30 francs pour garantir le payement des objets cassés ou perdus par les élèves. L'admission a lieu à la suite d'un concours. Les candidats doivent avoir 17 ans au moins et 25 ans au plus; ils doivent être pourvus soit du diplôme de bachelier ès lettres, ou de bachelier ès sciences, ou de bachelier de l'enseignement secondaire spécial, soit du diplôme délivré par l'Institut agronomique ou par une des écoles nationales d'agriculture. Le programme du concours est arrêté par le ministre. Des bourses, pouvant être fractionnées, sont accordées par le ministre de l'Agriculture, dont dépendent les écoles vétérinaires. Elles sont accordées, d'après l'ordre de classement, aux élèves qui ont subi avec succès les examens d'admission ou les épreuves de passage d'une division à la division supérieure, et dont les familles ont préalablement justifié de l'insuffisance de leurs ressources pour subvenir au payement total ou partiel du prix de la pension. La durée des études est de quatre années, à la fin desquelles les élèves qui sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un diplôme de vétérinaire, pour lequel il est perçu un droit fixe de 100 francs. Tout élève qui n'est pas reconnu capable de passer dans la division supérieure est rayé des contrôles, à moins d'une décision spéciale du ministre, qui ne peut intervenir qu'une seule fois pendant la durée des études.

— Admin. *Vétérinaires civils.* Plusieurs dispositions de la législation nouvelle font, en diverses circonstances, des vétérinaires civils les auxiliaires de l'administration. La loi du 3 juillet 1877 porte qu'un vétérinaire est adjoint aux commissions de recensement des chevaux et mulets appelées à classer ces animaux en vue de la mobilisation. En principe, c'est un vétérinaire militaire que l'on choisit pour remplir dans ces commissions le rôle d'expert. Mais comme ces commissions sont fort nombreuses et que le nombre des vétérinaires de l'armée, retenus d'ailleurs par le service des régiments, est de beaucoup insuffisant, on y supplée par des vétérinaires civils. Dans la réalité, il n'y a même que ceux-ci que l'on emploie. La désignation des vétérinaires adjoints aux commissions de recensement des chevaux et mulets est faite, chaque année, par le général de brigade commandant la subdivision territoriale. Après avis favorable des préfets des départements, ils sont nommés par le général commandant le corps d'armée. Une indemnité de déplacement de 25 francs par jour est allouée aux vétérinaires civils adjoints aux commissions de recensement.

Aux termes de la loi du 21 juillet 1881, les vétérinaires concourent à assurer la police sanitaire des animaux. Dans les maladies contagieuses, l'exercice de la médecine vétérinaire est interdit à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire. V. POLICE.

Les vétérinaires ont également un rôle à jouer dans les épizooties. C'est à eux qu'il appartient d'indiquer aux maires des communes les mesures urgentes à prendre pour empêcher la propagation du fléau. En cas de perte de bestiaux par suite d'épizooties, l'administration n'accorde de secours qu'aux cultivateurs ou propriétaires munis d'un certificat légalisé à la mairie justifiant que des soins ont été donnés par un vétérinaire diplômé. Il n'est fait exception à cette règle que dans le cas où il n'existerait pas de vétérinaire diplômé dans un rayon de 20 kilom. Les vétérinaires du service des épizooties sont à la nomination du préfet du département et payés sur les fonds votés à cet effet par le conseil général.

— *Vétérinaires militaires.* Il existe, aux frais du ministre de la Guerre, 60 bourses entières réparties entre les trois écoles vétérinaires : 30 à Alfort, 15 à Lyon et 15 à Toulouse. Ces bourses sont données aux jeunes gens qui en font la demande et d'après l'ordre du mérite des candidats admissibles par le jury d'examen de chaque école. Les candidats à ces bourses militaires doivent avoir 17 ans au moins avant le 1er octobre de l'année du concours ou 18 ans au plus dans le courant de la même année, et être pourvus d'un des diplômes de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences ou de bachelier de l'enseignement secondaire spécial.

La création de nouveaux régiments de cavalerie et d'artillerie a modifié le cadre des vétérinaires militaires, arrêté par la loi de 1875 (v. VÉTÉRINAIRE, au tome XVI du *Grand Dictionnaire*). On compte aujourd'hui dans le service de l'armée active : 2 vétérinaires principaux de 1re classe; 7 vétérinaires principaux de 2e classe; 144 vétérinaires en premier; 149 vétérinaires en deuxième; 114 aides-vétérinaires. La réserve de l'armée active comptait, en 1889, 391 aides-vétérinaires. L'armée territoriale comprenait, à la même date : 26 vétérinaires en premier; 17 vétérinaires en deuxième; 494 aides-vétérinaires. Rien n'a été changé à la classification des vétérinaires ni à leur assimilation, quant aux grades, avec les autres officiers de l'armée.

Chacun des régiments de cavalerie a, dans son état-major : 1 vétérinaire en premier, 1 vétérinaire en deuxième et 1 aide-vétérinaire. Il en est de même de chacun des régiments d'artillerie.

Des vétérinaires sont attachés aux écoles spéciales militaires. L'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr a 1 vétérinaire en premier; l'Ecole d'application d'artillerie, établie à Fontainebleau, a également 1 vétérinaire en premier. Enfin, l'Ecole de Saumur compte 1 vétérinaire principal, 1 vétérinaire de 1re classe et 1 vétérinaire de 2e classe. Le recrutement des vétérinaires militaires est assuré par les écoles spéciales de Lyon, de Toulouse et d'Alfort. A leur sortie de ces écoles préparatoires, les jeunes gens qui se destinent à l'armée sont envoyés à l'Ecole d'application de Saumur, où ils passent une année. Après examen, ils sont nommés aides-vétérinaires et placés dans un régiment.

. **VÉTILLART** (Michel-Marcellin), industriel et homme politique français, né à Pontlieue, près du Mans (Sarthe) le 20 octobre 1820. — Il est mort au Mans le 29 septembre 1884. Il avait échoué aux élections sénatoriales du 8 janvier 1882. On lui doit un ouvrage de technologie : *Etudes sur les fibres végétales textiles employées dans l'industrie* (1876, in-8°).

* **VÉTIVER** s. m. — Doit s'écrire ainsi de préférence à VÉTYVER, d'après la nouvelle orthographe de l'Académie (éd. de 1877).

* **VETTER** (Jean-Hégésippe), peintre français, né à Paris en 1816. — En 1878, cet artiste avait envoyé au Salon *le Billet* et le portrait de *M. E. P., lieutenant de vaisseau;* lors de l'Exposition universelle de 1878, *Mazarin; la Fuite en Egypte* et *le Raffiné, époque de Louis XIII.* Depuis, il a exposé des portraits en 1880, 1882, 1885 et 1886. On doit également à M. Vetter un *Saint Jean-Baptiste* pour l'église Saint-Jacques, et *Deux Anges* pour l'église Saint-Louis-d'Antin, à Paris.

VETTERLI (Frédéric), industriel et inventeur suisse, né dans un village du canton de Thurgovie le 21 août 1822, mort le 21 mai 1882. Il perfectionna ses connaissances d'armurier en France et en Angleterre, entra au service de la Société industrielle suisse à Neuhausen et devint directeur de sa fabrique d'armes. La Suisse adopta en 1868 et 1869, pour ses troupes, une carabine à répétition qu'il avait construite et qui porte son nom; mais le poids et la longueur du vetterli à 15 coups en rendent le maniement très difficile.

* **VEUILLOT** (Louis-François), littérateur et journaliste français, né à Boynes (Loiret) le 11 octobre 1813. — Il est mort à Paris le 7 mars 1883. A ses écrits antérieurs il faut ajouter les suivants, dont plusieurs ont été publiés par son frère Eugène Veuillot : *Dialogues socialistes* (1872, in-12); *Molière et Bourdaloue* (1877, in-12); *Pie IX* (1878, in-12); *Œuvres poétiques* (1878, in-18); *Correspondance* (1883-1887, 6 vol. in-8°); *Etudes sur Victor Hugo* (1885, in-12); *Historiettes et fantaisies* (1888, in-18).

Veuve (LA), tableau de M. Renouf, qui a figuré au Salon de 1880. C'est ce tableau qui a commencé la réputation de l'artiste. Dans

un cimetière rustique placé au bord de la mer, une femme est agenouillée devant une tombe; auprès d'elle est son petit garçon, qui fait également sa prière. L'histoire se comprend : le père est mort à la mer et on vient prier pour lui. Il y a une grande tristesse dans cette toile, dont l'effet gris et un peu uniforme est seulement réveillé par les teintes sombres du vêtement de la femme. La note poétique de ce tableau et le caractère de rêverie dont il est empreint ont vivement impressionné le public.

* **VEYRASSAT** (Jules-Jacques), peintre français, né à Paris le 12 avril 1828. — A l'Exposition universelle de 1878 il avait exposé : *Passe-cheval pour les chevaux de halage*, *Relais de chevaux de halage sur la Seine*, deux aquarelles *le : Goûter des moissonneurs* et une *Charrette*, et deux gravures : *le Retour du Golgotha* et *la Décollation de saint Jean*, d'après M. Bida. En 1879 vinrent : *le Renseignement* et *le Halage à Sannois;* une aquarelle, *Maréchal ferrant*, et *le Lavement des pieds*, d'après M. Bida. Puis : *la Petite Culture* et le *Bac des chevaux de rivière*, *le Repos des moissonneurs*, aquarelle (1880); *Vieux Cheval à la porte d'un maréchal ferrant* et *Chante-clair* (1881); *les Premiers Blés* et *Maréchal ferrant* (1882); *l'Escorte du Caïd* (Algérie) et *Arabes en déplacement passant le Chélif* (1883); *le Renseignement, forêt de Fontainebleau* et le *Vieux Serviteur* (1883, Exposition nationale); *Relais* et *Passe-cheval pour chevaux de rivière* (1884); *Cavaliers arabes à la fontaine* et *les Maquignons, breton et normand*, une aquarelle *le Bac* (1885); *la Vendange* et une *Rivière dans un village*, une *Cour chez un maréchal ferrant* (1886); le *Maréchal ferrant pendant le marché* et *Chevaux de halage (Seine); Chevaux de halage* et *Chevaux à la rivière* (1887); *l'Automne* et *En Normandie* (1888); *Août dans la Brie*, tableau acheté pour le musée de Buenos-Ayres; *Maréchal ferrant en Normandie* et une aquarelle, *Rencontre* (1889); *Têtes de chevaux, Relais de chevaux de rivière, les Premiers Blés* et *En Normandie* (Exposition universelle de 1889). M. Veyrassat a obtenu la croix de la Légion d'honneur en 1878 et une médaille de 2e classe lors de l'Exposition universelle de 1889.

* **VIADUC** s. m. — **Encycl.** V. PONT.

VIALA s. m. (vi-a-la). Vitic. Cépage américain. V. CÉPAGE.

* **VIANDE** s. f. — **Encycl.** Législ. *Viandes abattues de provenance étrangère.* La production de la viande en France, sa consommation, les garanties hygiéniques dont son abattage et sa vente sont entourés, ont fait l'objet d'une étude spéciale (v. BOUCHERIE). Nous ne nous occuperons que des viandes abattues à l'étranger et importées en France. Cette question est d'une importance vitale, puisqu'elle concerne l'alimentation et l'hygiène d'une grande partie de la population. La loi du 5 avril 1887 porte, en son article 2 : « Il sera établi à la frontière un service sanitaire ayant pour objet d'examiner les viandes fraîches abattues avant leur entrée en France, sans préjudice de l'examen auquel ces viandes doivent être soumises au lieu de consommation. » Ce texte de loi est clair et précis. Cependant il n'a pas été tout d'abord appliqué et il s'est trouvé des hommes assez peu soucieux de la santé publique pour prétendre qu'en matière de douane il existe deux frontières : l'une géographique et l'autre douanière. Cette dernière commence aux gares de Paris au moment où les viandes abattues à l'étranger entrent en ville. Or, voici ce qui arrivait le plus fréquemment. Lorsqu'une bête éprouvait le moindre symptôme de maladie, on n'attendait pas qu'elle fût plus malade ou qu'elle fût morte. Immédiatement on abattait l'animal; on ne le débitait pas dans le pays d'origine, où tout le monde savait ou pouvait savoir dans quel état la bête se trouvait, mais on l'expédiait immédiatement au dehors, dans les centres voisins. En France même, dans les départements limitrophes de la frontière, lorsqu'une bête tombait malade, on la conduisait au dehors, on la « faisait passer la frontière », on l'apportait ou on la conduisait dans le pays voisin. Là, on l'abattait et on la ramenait ensuite chez nous sous le nom de viande abattue.

Afin d'éviter le retour de ces pratiques, le Parlement a voté, à la date du 26 mai 1889, une disposition additionnelle à la loi du 5 avril 1887. Aux termes de cette nouvelle loi, la visite des viandes abattues à l'étranger et importées en France doit avoir lieu désormais à la frontière géographique.

Voici les conditions imposées à l'étranger à l'entrée des viandes fraîches qui, chez nous sont introduites par morceaux : en Belgique, elles ne sont admises qu'à l'état de bêtes entières, demi-bêtes ou quartiers de devant. Il en est de même en Italie et en Allemagne. En Angleterre, la prohibition est plus formelle : sous prétexte qu'il y a continuellement en France des maladies contagieuses qui sévissent sur le bétail, nos bestiaux ne peuvent pénétrer sur les marchés anglais.

— Admin. *Inspection des viandes.* V. ABATTOIR et BOUCHERIE.

— Hygiène. *Tuberculose des viandes.* L'extension des ravages de la tuberculose chez l'homme et chez les animaux constitue un des fléaux de l'humanité, et les ravages causés par cette maladie deviennent de jour en jour si grands que l'administration a dû chercher le moyen sinon de les empêcher, du moins de les atténuer dans la mesure du possible. A la suite du congrès de la tuberculose tenu à Paris en juillet 1888 une commission, composée de membres de l'Académie de médecine, rédigea des instructions que le gouvernement a portées à la connaissance du public. En voici les points principaux.

La tuberculose est une maladie parasitaire, virulente, contagieuse et transmissible par un microbe. Le parasite de la tuberculose peut se rencontrer dans le lait, le sang, les muscles des animaux qui servent à l'alimentation de l'homme (bœuf, vache surtout, lapin, volailles). La viande crue, la viande peu cuite, le sang, pouvant contenir le germe vivant de la tuberculose, doivent être prohibés. Par suite des dangers provenant de la viande des animaux de boucherie, lesquels peuvent conserver toutes les apparences de la santé alors même qu'ils sont tuberculeux, l'inspection des viandes, exigée par la loi, n'est pas toujours une garantie suffisante. Le seul moyen absolument sûr de paralyser les dangers de la viande provenant d'animaux tuberculeux, c'est de la soumettre à une cuisson telle qu'elle atteigne sa profondeur aussi bien que sa surface. Les viandes complètement rôties ou bouillies et braisées sont seules sans danger.

— Thérap. Le docteur Markwick, de l'hôpital homéopathique de Londres, a proposé en 1877 l'extrait de viande Liebig, pour le pansement des ulcères. En un mois, il serait parvenu à cicatriser des abcès scrofuleux, en les traitant par des cataplasmes d'extrait; les applications de viande fraîche sont, du reste, conseillées dans des circonstances semblables, par certains traités de chirurgie.

— Indust. *Viandes conservées par le froid.* V. FRIGORIFIQUE.

VIANESI (Auguste), musicien français, né à Livourne (Italie) en 1834, naturalisé en 1885. Il reçut de son père sa première instruction musicale, et compléta ses études guidé par le compositeur Pacini et le pianiste Döhler. Sur les conseils de Judith Pasta, il vint à Paris, en 1857, et suivit avec assiduité les représentations de l'Opéra. Il partit pour Londres, où il débuta comme chef d'orchestre à Drury-Lane, puis, appelé en Russie, il y resta huit ans. Il devint alors maître de chapelle des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Il prit, en 1868, la succession de sir Michel Costa, qui dirigeait l'orchestre de Covent-Garden. C'est à partir de cette époque que grandit la réputation de M. Vianesi. Il conduisit en maëstro consommé l'orchestre du Théâtre-Italien, place du Châtelet (1874), de la salle Ventadour (1878) et de la Gaîté, lors des représentations d'Adelina Patti (1880). Il contracta ensuite des engagements dans les grandes villes de l'Europe et de l'Amérique : Madrid, Barcelone, Vienne, Trieste, New-York, Boston, Washington, Philadelphie, etc. Nommé chef d'orchestre à notre Académie nationale de musique, le 1er juillet 1887, il a été promu chevalier de la Légion d'honneur le 1er janvier 1890. Il a fait partie, comme membre du jury, de l'Exposition universelle de Londres, de celle de Paris (1889). On a de lui quelques mélodies parmi lesquelles nous citerons : les chœurs pour voix de femmes : *la Prière du soir, la Prière du matin;* le duo des *Militaires; le Rossignol*, chant.

* **VIARDOT** (Louis), littérateur français, né à Dijon le 31 juillet 1800. — Il est mort à Paris le 5 mai 1883.

VIARDOT (Gabriel-Frédéric), sculpteur français, né à Paris le 2 janvier 1830. Après avoir travaillé comme simple ouvrier dans les premières maisons d'ébénisterie de Paris, où il se fit remarquer par ses aptitudes et son intelligence, il parvint à s'établir à dix-neuf ans et exposa, à partir de 1855, des modèles de petits meubles, ornés dans le genre dit « végétation », qu'il créa et dont on goûta la grâce et l'originalité. Plus tard, vers 1870, il s'inspira des chefs-d'œuvre de l'art japonais, dont il sut habilement adapter les ornementations capricieuses aux divers styles français en faveur et créa ainsi un genre nouveau dit « meuble Viardot », qui a pris une place importante dans l'industrie d'art. Ses succès aux expositions lui ont valu la croix de la Légion d'honneur le 29 décembre 1885. Il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. M. Viardot, par ses créations, est reconnu pour être le principal sculpteur ébéniste d'art de notre époque.

VIAZEMSKI (prince Pierre-Andrévitch), poète et critique russe, né en 1792, mort en 1878. Il reçut dans sa famille une éducation très soignée. En 1812, il prit part comme volontaire à la bataille de Borodino, où il se signala par sa bravoure. Lié avec la plupart des poètes de son temps, Viazemski voulut cultiver lui-même les muses. Durant sa longue carrière il a écrit plus de cinq cents poésies, dont plusieurs ont paru dans divers journaux, almanachs et revues. Il a laissé également quelques recueils de poésies : *Au Fusil* (1854); *Six Poésies* (1855); *A l'Etranger* (1859), et un grand recueil : *En voyage et à la maison* (1862). Son style est concis et original. C'est dans la poésie satirique qu'il a été le plus heureux. Il s'est essayé aussi dans la critique; ses articles ont paru dans différentes revues de l'époque et quelques-uns ont servi de préface aux œuvres des auteurs dont il faisait le sujet de ses études. C'est ainsi qu'il a donné : *la Vie et les Œuvres d'Obézoff* (1817); *la Vie et les Poésies de Dmitrieff* (1822); *la Vie et les Œuvres de Von Vizine* (1848). Viazemski a publié en russe la traduction de l'*Adolphe* de Benjamin Constant (1848). Enfin, il a écrit en français : *l'Incendie du palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg* (Paris, 1858); puis, dans la même langue : *Lettres d'un vétéran de l'armée russe de* 1812 (Bruxelles, 1854), et *Appendice aux lettres d'un vétéran russe par d'Ostaffier* (Lausanne, 1855). Ses œuvres complètes ont été publiées à Saint-Pétersbourg par le comte S.-O. Chérémétev.

VIAUD (Louis-Marie-Julien), marin et romancier français, connu dans les lettres sous le pseudonyme de **Pierre Loti**, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 14 janvier 1850, d'une famille de vieux protestants très attachés à leur culte. Il fit ses études à Rochefort, puis entra au « Borda » en 1867 et fit plusieurs campagnes en Océanie, au Japon, au Sénégal et au Tonkin. Nommé aspirant de 1re classe en 1870, il fut promu enseigne en 1873 et lieutenant de vaisseau en 1881. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne du Tonkin (1883), et un récit assez peu flatté qu'il publia de l'expédition lui valut une disgrâce passagère : il avait envoyé au « Figaro » une correspondance dans laquelle il dépeignait sous des couleurs beaucoup trop noires la conduite de nos soldats lors de la prise des forts de Hué; rappelé en France et mis en disponibilité, il n'obtint de rentrer en activité de service qu'environ un an plus tard. Quoique d'un caractère énergique, le jeune officier de marine était, au commencement de sa carrière, d'une timidité et d'une modestie telles que ses camarades l'avaient surnommé *Loti*, du nom d'une petite fleur de l'Inde qui se cache discrètement. Il a illustré ce surnom en en signant des livres où il s'est révélé comme un écrivain d'un admirable talent : *Aziyadé* (1879, in-12); *Rarahu, idylle polynésienne*, réimprimé sous le titre de : *le Mariage de Loti* (1880, in-12); *le Roman d'un spahi* (1881, in-12); *Fleurs d'ennui, Pasquala Ivnovitch, Suleima* (1882, in-12); *Mon frère Yves* (1883, in-2); *les Trois Dames de la Kasbah* (1884, in-16); *Pêcheur d'Islande* (1886, in-12); *Madame Chrysanthème* (1887, in-12); *Propos d'exil* (1887, in-12); *Japoneries d'automne* (1889, in-12). Deux de ces livres, *le Mariage de Loti* et *Madame Chrysanthème*, qui sont moins des romans que des impressions de voyage, l'un en Océanie, l'autre au Japon, se ressemblent par le sujet; le cadre seul est changé; l'un et l'autre ne sont que le récit d'un mariage temporaire, de l'union libre d'une Tahitienne et d'une Japonaise avec un officier de marine étranger; mais l'auteur a mis dans ces peintures un charme exquis. *Mon frère Yves* et *Pêcheur d'Islande* offrent des peintures plus sévères mais non moins attachantes. « Pierre Loti, dit M. Henri Houssaye, est à la fois peintre et poète, comme l'était Corot dans ses paysages, comme l'est Hébert dans ses pensives et mystérieuses figures. Il reproduit d'une touche large et enveloppée les formes et les couleurs, mais il exprime aussi cette âme des choses dont parle le poète latin. S'il décrit la mer des Indes et les luxuriantes forêts de Taïti, il ne se contente pas de nous faire voir les miroitements de l'eau au soleil, l'horizon infini où mer et ciel se confondent, les féeries de la flore polynésienne; il nous pénètre des sentiments profonds qu'inspirent ces grands spectacles, et souvent un mot lui suffit pour cela, un mot sincère et juste, qui trouve un écho en nous. Tout poète qu'il soit, Pierre Loti ne se tient point constamment dans les rêves bleus et les pensées éthérées; il est, au contraire, très sensualiste et très humain. De ses femmes exotiques s'exhale un capiteux parfum, et Yves est un vrai matelot breton, bien vivant et bien réel, avec son vigoureux tempérament qui l'emporte vers tous les excès, et son âme d'enfant, pleine de candeur et de bonté. » Malgré le charme de ses romans exotiques, *Pêcheur d'Islande* et *Mon frère Yves* sont les deux chefs-d'œuvre de Pierre Loti.

* **VIBERT** (Claude-Théodore), littérateur et poète français, né à Paris en 1825. — Il est mort en 1885 à Mer (Loir-et-Cher), où il exerçait les fonctions de juge de paix. Ses derniers ouvrages sont les suivants : *Martura ou Un mariage civil*, conte en vers (1879, in-12); *le Conseiller Renaud* (1880, in-12); *les Quarante ou Grandeur et décadence de l'Académie française* (1880, in-12); *Rimes plébéiennes* (1881, in-12); *le Droit divin et la démocratie* (1881, in-12); *le Peuple* (1881, in-12); *la Race sémitique* (1883, in-12).

* **VIBERT** (Edmond-Célestin-Paul), publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1851. — M. Paul Vibert est attaché au ministère de la Marine. Il est rédacteur financier au « Petit Journal » et collabore à plusieurs périodiques spéciaux, où il défend plus particulièrement la politique coloniale et le libre-échange. Parmi les publications de M. Paul Vibert, nous citerons : *Dizain de sonnets* (1878, in-12); *Affaire Sardou, mémoire à la presse* (1880, in-12); *Sonnets parisiens* (1880, in-12); *le Péché de la baronne* (1885, in-12); *la Concurrence étrangère; industries parisiennes* (1887, in-8°). Il s'est présenté à diverses reprises aux élections municipales de Paris.

** **VIBERT** (Jehan-Georges), peintre français, né à Paris le 30 septembre 1840. — M. Vibert avait envoyé à l'Exposition universelle de 1878 : *le Départ des mariés* (Espagne), le portrait de *M. Coquelin* dans le rôle de Mascarille, *la Cigale et la Fourmi*, le portrait de *Mme D., la Sérénade, la Toilette de la madone, Une vente mobilière*, et des aquarelles : *la Comédie, Moine cueillant des radis, Baigneuse, Un conte de fées, Sérénade d'hiver* et *Gulliver enchaîné par les Lilliputiens.* Depuis, on a vu de lui : *la Répétition sur un théâtre d'amateurs, Un atelier le soir* (1881); *In pace* et *Georgette* (1882); *le Récit du missionnaire, In pace, l'Atelier du soir, les Funérailles de M. Thiers* (Exposition nationale, 1883); *l'Arrivée* (1886); des *Portraits, les Débuts d'un confesseur, Pendant le relais, En visite chez le peintre, Un scandale, le Borgne, les Inconvénients de la pourpre, Étude, la Réprimande* et *l'Antichambre de Monseigneur* (Exposition universelle de 1889). M. Vibert a obtenu une médaille de 3e classe lors de l'Exposition universelle de 1878, la croix de la Légion d'honneur en 1882. Il est l'auteur du *Bailli de Suffren*, peinture exécutée pour l'hôtel du ministère de la Marine, de *la Présentation* et de *l'Assomption* pour la chapelle de la Vierge de l'église de Jésus, de *l'Annonciation* et de *Mater dolorosa* pour la chapelle du palais de Justice, etc. Cet artiste a pris part d'une façon suivie et remarquée aux expositions organisées par la Société des aquarellistes français dont il est membre fondateur.

* **VIBRATION** s. f. — **Encycl.** Phys. *Vibrations des surfaces sphériques.* Les lois des vibrations des surfaces sphériques ont été étudiées en 1879 par M. Decharme. Les recherches du savant professeur ont porté principalement sur des bulles de savon ou de liquide glycérique. Il communiquait un mouvement vibratoire à ces bulles en les plaçant sur un petit verre de montre fixé par un peu de cire molle à l'extrémité de tiges horizontales susceptibles d'être mises en vibration, soit par l'archet, soit par de simples chocs. En réglant convenablement le diamètre des bulles et la longueur des tiges, et par conséquent le nombre de vibrations, il parvenait à déterminer dans la bulle un état vibratoire très net, caractérisé par un certain nombre de lignes nodales séparant les ventres de vibration. La relation entre le diamètre d de la bulle, le nombre de lignes nodales n qui s'établissent et le nombre de vibrations N est donnée par la formule

$$N = c\,\frac{n^2}{d^2}$$

où c est une constante qui dépend de la nature du liquide et de l'épaisseur de la bulle. Cette formule est l'expression des trois lois suivantes :

1° Le nombre de vibrations par seconde est inversement proportionnel au carré du diamètre de la sphère.

2° Le nombre de vibrations par seconde est proportionnel au carré du nombre des lignes nodales de la surface vibrante. Cette loi correspond à la loi des harmoniques dans les cordes, les verges, les tuyaux.

3° Il s'ensuit que, pour un même nombre de vibrations par seconde, les nombres de nodales sont proportionnels aux diamètres des sphères.

Les mêmes lois seraient applicables aux sphères liquides que l'on peut obtenir en remplissant des ballons en caoutchouc mince, ainsi qu'aux sphères solides élastiques. Elles se rattachent à celles que le même auteur a établies relativement aux plateaux circulaires vibrants; les lignes nodales des sphères sont en concordance avec les réseaux qu'on observe sur les plateaux.

— Physiol. *Vibrations nerveuses.* Les excitations reçues par les nerfs ne se transmettent pas instantanément aux extrémités de ces nerfs, soit vers les centres nerveux, soit vers les extrémités; elles se propagent avec une vitesse mesurable, sinon très exactement, du moins avec une certaine approximation. On assimile cette propagation à celle des ondes sonores et lumineuses, et on donne le nom de *vibration nerveuse* au phénomène intime qui se propage ainsi dans le nerf. La nature de ce phénomène est inconnue; on est réduit sur ce point à des conjectures. Plusieurs hypothèses sont en présence, toutes inspirées par les phénomènes concomitants. La conduction motrice ou sensitive dans un nerf excité s'accompagne, en effet, de modifications chimiques, électriques et thermiques; la modification électrique est la mieux connue; elle a été étudiée par M. Du Bois Reymond, qui l'a appelée *variation négative*, parce que le courant électrique, qui est toujours observable dans ce nerf, cesse ou change de sens au moment de la propagation d'une vibration nerveuse. Il semble établi, d'ailleurs, que la conduction se fait dans les deux sens à partir du point excité, car la variation négative s'observe dans les deux sens, et, si les nerfs moteurs ne donnent une réaction motrice qu'à leur extrémité périphérique, les nerfs sensitifs une sensation qu'à leur extrémité centrale, cela tient à ce que les organes moteurs, les muscles, ne sont en rapport avec les nerfs qu'à leur extrémité

périphérique, et que les centres nerveux ont seuls la faculté de percevoir la sensation. D'après une hypothèse qu'on peut appeler chimique, l'excitation consisterait en une modification chimique, suivie presque immédiatement d'un retour à l'état primitif, qui progresserait de cellule à cellule.

Une autre hypothèse fait de la vibration nerveuse une modification électrique, une sorte de polarisation cellulaire qui se transmet de cellule à cellule par influence.

Enfin une troisième hypothèse, plus élastique, considère la vibration nerveuse comme un phénomène d'un ordre spécial, ne répondant à aucune force matérielle connue, et ne regarde pas les changements chimiques et électriques concomitants comme l'essence même de ce phénomène.

C'est donc dire que la nature de la vibration nerveuse échappe encore à l'analyse scientifique; mais, quelle qu'elle soit, on a pu par divers procédés en mesurer la vitesse de propagation. Cette mesure a été faite d'une manière assez satisfaisante pour les nerfs moteurs, si l'on en juge par la concordance entre les résultats fournis par les divers auteurs, résultats qui, en général, s'écartent peu de 30 à 35 mètres par seconde chez les mammifères, de 25 à 30 mètres chez la grenouille.

Voici, à titre d'exemple, une méthode employée par Helmholtz, par M. Marey et par divers autres expérimentateurs, et qui ne demande d'autre appareil qu'un myographe enregistreur avec un diapason chronométrique. Une première excitation, produite sur le nerf au contact même du muscle, se traduit sur l'enregistreur par une courbe qui commence au bout d'un temps très court t après l'excitation; ce temps est appelé *temps perdu;* une seconde excitation est ensuite pratiquée sur un point du nerf éloigné de sa terminaison dans le muscle; la courbe qui traduit cette excitation ne commence à s'inscrire qu'au bout du temps $t + T$ après l'excitation; le temps T est le temps de la propagation depuis le point excité jusqu'au muscle. La vitesse de propagation dans les nerfs sensitifs paraît être moins bien déterminée, car les résultats obtenus par les divers auteurs sont peu concordants; la moyenne chez les mammifères paraît être d'environ 50 mètres. Cette vitesse, un peu supérieure à celle de la conduction motrice, est encore bien inférieure à celle de la propagation du courant dans un conducteur, ce qui écarte toute assimilation de la conductibilité nerveuse avec la conductibilité électrique, et de la vibration nerveuse avec un courant électrique proprement dit.

D'ailleurs, la vitesse de propagation de la vibration nerveuse semble n'être pas la même dans toutes les parties du même nerf et diminuer vers l'extrémité périphérique. Elle s'accélère en progressant; elle varie aussi avec l'état électrique du nerf excité ainsi qu'avec la température, mais elle est indépendante de la nature de l'excitant.

VIBURNINE s. f. (vi-bur-ni-ne — rad. *viburnum*, nom de plante). Chim. Substance résineuse amère extraite de la viorne à feuille de prunier (*viburnum prunifolium*). On l'emploie en médecine comme l'extrait de la plante. V. VIORNE.

VICAIRE (Louis-Gabriel-Charles), poète français, né à Belfort le 24 janvier 1848. Il a publié : *Emaux bressans* (1884, in-12); *Déliquescences*, sous le pseudonyme d'**Adoré Floupette** (1885, in-12); le *Miracle de saint Nicolas* (1888, in-12), et obtenu en 1888 la médaille d'or de 3.000 francs dans le concours ouvert pour les paroles du poème lyrique : *Quatre-vingt-neuf, chant séculaire.* Les *Déliquescences* d'Adoré Floupette sont une spirituelle satire de la poésie décadente que l'auteur, par un bon tour de mystification, sut faire agréer par l'éditeur même des décadents; nous en avons parlé dans l'article consacré à cette école ultra-fantaisiste. Les *Emaux bressans* constituent le titre le plus sérieux de M. Gabriel Vicaire à figurer parmi les meilleurs poètes contemporains. « C'est le poète de la Bresse, a-t-on dit de lui. Une grosse fille allant au marché sur son âne, des buveurs attablés au cabaret, un bon moine en gaieté (dont Dieu ait l'âme, car il n'est plus de moines gais), des amoureux rustiques, les vins du cru, la basse-cour et la cuisine, tels sont les sujets qu'il traite avec une bonne humeur, une franchise et une rondeur admirables. » Ces qualités-là ne sont pas communes dans la poésie contemporaine; aussi assurent-elles à M. Gabriel Vicaire une originalité qui est la bien venue. L'Académie française a décerné au poète un prix de 1.500 francs pour ce recueil de vers.

* **VICE** s. m. — **Encycl.** Législ. *Vices rédhibitoires.* La loi du 2 août 1884 fixe les règles d'après lesquelles doit être exercée l'action en garantie dans les ventes et échanges d'animaux domestiques. Aux termes de l'article 2 de cette loi, que réclamaient depuis longtemps les cultivateurs, sont réputés vices rédhibitoires et peuvent seuls donner ouverture aux actions résultant des articles 1641 et suivants du code civil, sans distinction des localités où les ventes et échanges ont lieu, les maladies ou défauts ci après, savoir, pour le cheval, l'âne et le mulet : le farcin, l'immobilité, l'emphysème pulmonaire, le cornage chronique, le tic proprement dit, avec ou sans usure des dents, les boiteries anciennes intermittentes, la fluxion périodique des yeux; pour l'espèce ovine : la clavelée. Cette maladie, reconnue chez un seul animal, entraînera la rédhibition de tout le troupeau, s'il porte la marque du vendeur; pour l'espèce porcine : la ladrerie.

L'article 3 de la loi du 2 août 1884 porte que l'action en réduction de prix, autorisée par l'article 1644 du code civil, ne pourra être exercée dans les ventes et échanges d'animaux énoncés à l'article 2 lorsque le vendeur offrira de reprendre l'animal vendu, en restituant le prix et en remboursant à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. D'après l'article 4, aucune action en garantie, même en réduction de prix, n'est admise pour les ventes ou les échanges d'animaux domestiques si le prix, en cas de vente, ou la valeur, en cas d'échange, ne dépasse pas 100 francs. Le délai pour intenter l'action rédhibitoire est de neuf jours francs (art. 5 et 6), non compris le jour fixé pour la livraison. Si l'animal est atteint d'une fluxion périodique, le délai pour intenter l'action rédhibitoire est porté à trente jours, non compris le jour fixé pour la livraison. Si la livraison de l'animal a été effectuée hors du lieu du domicile du vendeur, ou si, après la livraison et dans le délai ci-dessus, l'animal a été conduit hors du lieu du domicile du vendeur, le délai pour intenter l'action rédhibitoire est augmenté à raison de la distance, suivant les règles de la procédure civile. Quel que soit le délai pour intenter l'action rédhibitoire, l'acheteur, à peine d'être non recevable, doit provoquer, dans les délais fixés ci-dessus par l'article 5, la nomination d'experts chargés de dresser procès-verbal. La requête doit être présentée, verbalement ou par écrit, au juge de paix du lieu où se trouve l'animal atteint d'un vice ou d'un défaut rédhibitoire. Le juge de paix constate, dans son ordonnance, la date de requête et nomme séance tenante un ou trois experts qui doivent opérer dans le plus bref délai. Les experts vérifient l'état de l'animal, recueillent tous les renseignements utiles, donnent leur avis, et, à la fin de leur procès-verbal, affirment, par serment, la sincérité de leurs opérations. A moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le juge de paix, à raison de l'urgence ou de l'éloignement, le vendeur est appelé à l'expertise au moyen d'une citation qui doit lui être signifiée dans les délais prescrits et énoncer qu'en son absence il sera passé outre à l'expertise. Si le vendeur a été appelé à assister à l'expertise, la demande en action rédhibitoire pourra être signifiée dans les trois jours à compter de la clôture du procès-verbal, dont copie sera signifiée en tête de l'exploit. Si, au contraire, le vendeur n'a pas été appelé à l'expertise, la demande devra être faite dans les délais déterminés par les articles 5 et 6 cités ci-dessus. La demande en action rédhibitoire est portée, suivant les règles ordinaires de la procédure, devant les tribunaux compétents. Cette demande est dispensée de tout préliminaire de conciliation, et, devant les tribunaux civils, elle est jugée comme matière sommaire.

Si l'animal acheté ou échangé vient à périr au domicile de son nouveau propriétaire, le vendeur ou celui qui l'a échangé n'est pas tenu de la garantie, à moins que le nouveau propriétaire n'ait intenté une action régulière dans le délai légal et ne puisse prouver que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article 2. Le vendeur est dispensé de la garantie résultant de la morve ou du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, et de la clavelée pour l'espèce ovine, s'il peut établir la preuve que l'animal, depuis sa livraison au nouveau propriétaire, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies.

La loi du 2 août 1884 constitue un véritable progrès, et ses dispositions sont de beaucoup préférables à celles de la loi de 1838. Néanmoins, on reproche à cette nouvelle législation de n'avoir prévu aucun vice rédhibitoire pour l'espèce bovine. C'est cependant sur l'espèce bovine que s'exerce le plus la mauvaise foi dans les transactions, et les marchands de vaches sont depuis longtemps passés maîtres pour dissimuler la phtisie dont ces animaux sont souvent atteints. Il y a là une lacune qui devra être comblée.

* **VICTIME** s. m. — *Victimes du coup d'Etat du 2 décembre* (Loi en faveur des). V. DÉCEMBRE 1851 (Victimes du coup d'Etat de).

Victoire de Samothrace (LA). Cette statue a été découverte en 1863 à Samothrace, île de la mer Egée, près des côtes de la Thrace, par M. Champoiseau, alors consul de France à Andrinople, et chargé d'une mission du ministre de l'Instruction publique. Seize ans après, en 1879, le même archéologue retournait à Samothrace et trouvait cette fois le piédestal de la statue. *La Victoire* orne aujourd'hui le grand escalier Daru au Louvre. Debout sur l'avant d'une trière de marbre blanc qui lui sert de piédestal, elle s'avance triomphante. Bien que la tête et les bras manquent, le sculpteur a donné à *la Victoire* une allure si expressive, si naturelle, que ce corps, tout mutilé qu'il soit, paraît encore vivant et agissant. La légèreté de sa marche est si grande qu'il semble qu'elle soit soutenue au-dessus de la terre par ses grandes ailes déployées. *La Victoire de Samothrace* est un chef-d'œuvre qui se place au premier rang de la statuaire grecque, et dont la France a droit d'être fière. Cette œuvre est attribuée à l'école de Scopas de Paros; elle faisait partie d'un monument élevé par Démétrius Poliorcète, en l'an 306 avant notre ère, en commémoration d'une bataille gagnée sur Ptolémée, fils de Lagos.

VICTOR (Napoléon-Victor-Jérôme-Frédéric BONAPARTE, plus connu sous le nom de **Prince**). V. BONAPARTE.

* **VICTORIA Ire** (Alexandrine), reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, née au palais de Kensington (Londres) le 24 mai 1819, fille du prince Edouard, duc de Kent, et de Louise Victoria, princesse de Saxe-Cobourg, montée sur le trône le 21 juin 1837, mariée le 10 février 1840 à Albert, prince de Saxe-Cobourg (mort le 14 décembre 1861). — Depuis 1876, date à laquelle s'arrête la biographie que nous avons consacrée à la reine Victoria, d'importants événements ont marqué le règne de cette souveraine. A l'intérieur, le Royaume-Uni a eu la réforme électorale, le « disestablishment » de l'Eglise d'Irlande, la réglementation des *trade's-unions*, l'institution des *boards schools*, la réforme du gouvernement local. La question de l'autonomie irlandaise s'est posée avec une violence qui a mis aux prises les tenanciers et les landlords et qui a entraîné une scission inattendue dans le sein du parti libéral : M. Gladstone a dû se rapprocher sur le terrain politique des socialistes anglais, sur le terrain politique et social de M. Parnell et de ses amis, pendant que MM. John Bright, Chamberlain, etc., sous le nom de libéraux-unionistes, faisaient cause commune avec le marquis de Salisbury, successeur de lord Beaconsfield, à la tête du parti conservateur. A l'extérieur, le Royaume-Uni n'a pas eu à subir de guerre continentale, mais ses expéditions coloniales ne se comptent pas : dans la Nouvelle-Zélande, en Abyssinie, chez les Achantis, au Zoulouland, au Transvaal, dans l'Afghanistan, en Egypte, au Soudan, en Birmanie, dans l'Afrique orientale. Sans tirer le canon, sans intervenir matériellement dans les affaires orientales en 1877-1878, il a su se faire donner l'île de Chypre. Au résumé, c'est sous le règne de Victoria Ire que l'Angleterre aura atteint le développement le plus complet de ses institutions, la période la plus heureuse de son histoire. « La reine Victoria, a écrit M. Scherer, a réussi dans un poste d'une extrême difficulté, d'abord parce qu'elle était femme, et par là même au-dessus et en dehors de certaines ambitions, ensuite parce que c'était une femme vertueuse et qui ne cherchait que son devoir, sensée, et dont le bon sens avait profité des leçons de deux excellents maîtres : lord Melbourne, qui dirigea ses premiers pas, et plus tard son propre mari, le prince Albert, admirablement fait lui aussi pour une position épineuse. La reine a eu en outre certaines grâces d'état. Le rôle d'un souverain constitutionnel est à bien des égards un rôle négatif, et le danger pour celui qui le remplit est de n'y pas trouver suffisamment de quoi s'occuper. On risque alors de se mêler de choses où l'on se brûle les doigts. La reine d'Angleterre a eu cet immense avantage de savoir comment passer le temps. Mère de nombreux enfants, elle les a élevés et fort bien. Douée de talents naturels, elle les a exercés; elle sait dessiner, elle fait de la musique. Instruite, elle a le goût de la lecture. Elle a même le goût de tenir la plume. » Le reine Victoria a en effet écrit deux ouvrages : *Leaves from the Journal of our life in the Highlands, from* 1841 *to* 1861 (1868), et *More leaves from the Journal of our life* (1884), qui sont, il faut en convenir, des écrits d'une valeur littéraire modeste. Mais l'auteur n'a pas de prétentions, ou du moins n'en a d'autre que celle de se distraire, et dès lors la critique perd ses droits.

Si la reine a été, en 1882, victime d'une tentative d'assassinat à la station de Windsor, ce fait, heureusement sans conséquence, ne prouve rien, et le peuple anglais, en général, a pour sa souveraine une affectueuse déférence. Il a célébré avec une pompe extraordinaire le jubilé du cinquantième anniversaire de l'avènement de Victoria. L'année suivante, la reine eut une entrevue à Inspruck avec l'empereur d'Autriche, François-Joseph, en se rendant à Berlin, où elle allait visiter son gendre, l'empereur Frédéric. En 1889, elle rencontra à Saint-Sébastien la reine d'Espagne.

VICTORIA (Adélaïde-Marie-Louise-), impératrice d'Allemagne et reine de Prusse, née au palais de Buckingham, à Londres, le 21 novembre 1840. Princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande et duchesse de Saxe, comme fille de la reine Victoria et du prince Albert de Saxe-Cobourg et Gotha (prince consort), elle fut mariée à Londres, le 25 janvier 1858, à Frédéric-Guillaume, prince de Prusse, par la suite empereur d'Allemagne sous le nom de *Frédéric III* (9 mars 1888). Devenue veuve le 15 juin 1888, après avoir donné à son époux, pendant sa longue et cruelle agonie, des témoignages d'un constant dévouement, elle porte officiellement le titre d'*impératrice et reine Frédéric.* Déjà en antagonisme avec le prince de Bismarck et en mésintelligence avec le nouvel empereur, son fils aîné, elle se trouva placée à la cour de Prusse, par le fait de son veuvage, dans une fausse position; peu après, les journaux d'outre-Manche se plaignirent en termes amers de la séquestration dont était l'objet l'impératrice découronnée par la mort de Frédéric III. Quand les démêlés acrimonieux qui s'étaient élevés entre les médecins allemands et le chirurgien anglais Mackenzie commencèrent à s'apaiser, l'impératrice Victoria fut autorisée à passer quelques semaines en Angleterre auprès de sa mère. Dans son pays natal elle reçut de toutes parts des marques d'une vive sympathie. Depuis, une réconciliation inspirée par des calculs politiques est intervenue entre les cours de Londres et de Berlin. Mais l'impératrice Victoria, dont le caractère et les goûts ont trouvé en Allemagne, même avant son veuvage, des censeurs, ne paraît pas avoir entièrement oublié les torts graves que les hommes d'Etat dirigeants de l'empire allemand ont faits en un moment douloureux à sa dignité et à ses droits d'épouse, de mère et de souveraine.

De son mariage avec l'empereur Frédéric III sont nés cinq enfants : 1° Frédéric-GUILLAUME-Victor-Albert, né à Berlin le 27 janvier 1859 (empereur d'Allemagne sous le nom de Guillaume II); 2° Victoria-Elisabeth-Auguste-CHARLOTTE, née à Potsdam le 24 juillet 1860; 3° Albert-Guillaume-HENRI, né à Potsdam le 14 août 1862; 4° SOPHIE-Dorothée-Ulrique-Alice, née à Potsdam le 14 juin 1870, mariée au prince royal de Grèce, Constantin, le 27 octobre 1889; 5° MARGUERITE-Béatrix-Féodore, née à Potsdam le 22 avril 1872.

* **VICTORIA-NYANZA**, lac de l'Afrique orientale. — Le célèbre explorateur Stanley, dans son voyage au cœur de l'Afrique, au commencement de l'année 1889, a fait une découverte géographique inattendue et d'une grande importance. En parcourant la contrée de l'Ousindja, il a trouvé que le grand lac Victoria s'étend beaucoup plus vers le S.-O. qu'il ne l'avait supposé dans son premier voyage en 1875. Ainsi, le Victoria-Nyanza s'étend jusque vers le 2° 48' de lat. S., et sa distance jusqu'au lac de Tanganyika n'est que de 500 kilom. La superficie du lac est donc augmentée de 4.924 kilom. carrés. Au lieu d'être de 84.310 kilom. carrés, elle est de 89.234 kilom. carrés.

VIDAL (François), théologien et littérateur français, né à Colognac (Gard) le 2 septembre 1798, mort à Trompenigaude (Gironde) le 26 novembre 1878. Après avoir fait ses études de théologie à Genève, il fut nommé en 1830 pasteur à Bergerac, où il a exercé son ministère pendant plus de 45 ans. Il a puissamment contribué à la fondation du premier journal qui ait paru dans cette ville, le *Journal de Bergerac*, et à la création de la Caisse d'épargne. M. Vidal a collaboré au « Disciple de Jésus-Christ » et a écrit de nombreux sermons. On a encore de lui : *Questions du jour : Liberté, égalité, fraternité* (Genève, 1849, in-8°); *Essai sur l'alliance chrétienne universelle* (1862, in-8°); *Religion et théologie : Lettres à un ami* (1865, in-8°); *Mélodies hébraïques* (1868, in-8°); *Essai sur les causes qui portent à abandonner l'agriculture* (Bergerac, 1869, in-8°); *Zirtha ou les suites d'un mariage mixte* (1873, in-8°); *le Précurseur, Un pasteur du désert*, tragédies. A l'occasion de la scission qui se produisit au sein de l'Eglise réformée, M. Vidal, qui appartenait au parti libéral, avait publié deux brochures qui ont eu un certain retentissement : *Quels sont les héritiers légitimes des Réformateurs* (1872, in-8°); *De quoi s'agit-il? De légalité et de conscience* (1874, in-8°).

* **VIDAL** (Vincent), peintre français, né à Carcassonne en 1812. — Il est mort le 15 juin 1887. Outre des dessins, des pastels et des aquarelles, cet artiste a exposé depuis 1875 les tableaux suivants : *Prise d'eau; Bords de l'Aven* (1876); *Un moulin sur les bords de l'Aven* (1877); *Un champ de blé noir en javelle; Plateau de Sainte-Anne* (1878); plusieurs portraits et une série de pastels dont les sujets sont empruntés aux *Amours des anges*, de Thomas Moore (Exposition universelle de 1878); *Ferme du Finistère* (1879); *le Hellé; Etang de Quimerets* (1880); *Chemin creux en Bretagne; Bruyère* (1881); *Moulin de Losten-vir; Bord d'un étang* (1882); *Calme sur un étang; Fouillis dans un vieux parc* (1883); *Un nid à brochets; Une lande en Bretagne* (1884); *Abatis de hêtres; Automne* (1885); *Une clairière; Une allée de hêtres* (1886); *Feuilles d'automne; la Source* (1887).

** **VIDE** s. m. — **Encycl.** Phys. *Conductibilité électrique du vide.* Le physicien allemand Edlund a mis à profit les expériences d'un grand nombre de savants pour s'attaquer au problème difficile de la conductibilité du *vide* (1882). On admet d'ordinaire que le vide absolu oppose une résistance infinie au passage de l'électricité. Telle n'est pas l'opinion de M. Edlund, qui attribue au contraire au vide une conductibilité parfaite. Les arguments qu'il invoque à l'appui de sa thèse sont de divers ordres. Si, dit-il, le vide interplanétaire n'était pas conducteur, comment expliquerait-on l'action des taches solaires sur le magnétisme terrestre et sur les aurores boréales? Comment expliquerait-on la forma-